

L'islam est anticonstitutionnel. Islam dehors !

écrit par Philippe Jallade | 25 juin 2015



Jean Lafitte, dans son article tirant la sonnette d'alarme à propos de la ratification de la Charte des langues régionales et minoritaires, évoque la constitution française.

<http://resistancerepublicaine.com/2015/occitan-bel-kacem-pellerin-et-le-conseiller-regional-grosclaude-demantelent-la-france/>

C'est l'occasion de rappeler que l'islam est anticonstitutionnel en France, l'article 1 de la Constitution le prouve.

Il suffit d'étaler des versets du coran pour le prouver. Les traîtres à la tête de l'Etat continuent de faire semblant de l'ignorer.

L'islam est d'emblée anticonstitutionnel au regard de ce fragment de l'article 1 de la Constitution : « **Elle (la France) respecte toutes les croyances** ».

A comparer avec coran sourate 3 verset 85 : «**Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera pas agréé...** ».

Voir le tafsir (« exégèse ») d'Ibn Kathir pour ce verset :

« Dieu désavoue tous ceux qui désirent une autre religion que La Sienne..., qui consiste à n'adorer que Lui... Ainsi le croyant est soumis corps et âme au Seigneur de bon gré, tandis que l'incrédule ne l'est que contraint et de force...*Dieu termine ces versets (3 :83/84/85) disant que le culte de celui qui recherche une religion en dehors de l'Islam, n'est pas accepté.* Certes cet homme-la sera au nombre de ceux qui ont perdu toutes leurs oeuvres dans le bas monde ».

Et aussi :

« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association (d'autres divinités à Allah) et que la religion soit entièrement à Allah seul... » (coran 2.193).

« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association (d'autres divinités à Allah), et que la religion soit entièrement à Allah... » (coran 8.39).

Ibn Jarir a dit : « Combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et qu'Allah seul soit adoré sans partenaire ni associé, et que les afflictions et les calamités, qui sont la mécréance et le polythéisme, soient arrachées de la Terre par les esclaves d'Allah, et que la religion soit pour Allah seul, et afin que l'obéissance et l'adoration soient consacrées à lui seul et à personne d'autre ».

Ibn Kathir a dit : « Allah nous a ordonné de combattre les mécréants jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fitna, c'est-à-dire d'association, et que la religion soit entièrement et seulement consacrée à Allah, c'est-à-dire que la religion d'Allah triomphera de toutes les autres religions ».

Le prophète a dit : « On m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et que Mohammad est le Messenger d'Allah, et qu'ils accomplissent la prière et paient la zaka, s'ils le font, alors ils

sauveront leurs vies et leurs biens de moi excepté de la loi islamique, et leur jugement revient à Allah ». (Rapporté par al-Boukhâri et Moslim).

Stop ou encore ?

Philippe Jallade